

CCAS de VENCE

Nombre de membres
composant le Conseil : 17
En exercice : 10
Procuration : 1
Publié le :

Réf. : 2025-03/13 C

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie ARGENTE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale.

Etaient présents :

Mme Nathalie ARGENTE, M. Pierre GORTINA, Mme Fabienne ARNIER, Mme Claudia WOLFF, M. Jean-Marie CIAIS, Mme Patricia CLAVARON, Mme Annie QUIDELLEUR, M. Francis AYALA, Mme Danielle MOULIN, M. Jacques CULIOLI

Excusés et représentés :

Mme Catherine RONTANI a donné pouvoir à Mme Nathalie ARGENTE

Absents (es) :

M. Régis LEBIGRE, M. Hafid BELHOCINE, Mme Anna GUAY, Mme Laurence IMPERAIRE-BORONAD, M. Jean STELLITTANO, Mme Saïda AOURAGH

Objet : Compte administratif - Exercice 2024

Budget annexe - Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président, autre que le président de droit, pour présider le vote du compte administratif et aux modalités de scrutin.



COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE 2024

DEPENSES			
GROUPE	INTITULE	BP + DM 2024	CA 2024
1	AFFERENTES A L'EXPLOITATION	16 150,00 €	14 332,31 €
2	AFFERENTES AU PERSONNEL	760 604,16 €	751 471,34 €
3	AFFERENTES A LA STRUCTURE	10 531,05 €	10 099,18 €
TOTAL		787 285,21 €	775 902,83 €

RECETTES			
GROUPE	INTITULE	BP + DM 2024	CA 2024
1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	536 600,00 €	452 287,03 €
2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	446 545,72 €	405 154,63 €
3	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	110,00 €	272,63 €
TOTAL		983 255,72 €	857 714,29 €

Résultat EXCEDENTAIRE de l'exercice 2024	81 811,46 €
Résultat antérieur cumulé	- 195 970,51 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2024	- 114 159,05 €

Conformément aux articles L.2121-14 et L2122-17 du code général des collectivités territoriales Madame Nathalie ARGENTE, vice-présidente du centre communal d'action sociale, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé en conséquence au conseil d'administration :

- **D'adopter** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile
- **D'arrêter** les comptes de l'exercice 2024 avec un solde d'exécution excédentaire de 81 811,46 € et un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de - 114 159,05 €
- **De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2024 closes et les crédits annulés

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :



510725
510725

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile
- **Arrête** les comptes de l'exercice 2024 avec un solde d'exécution excédentaire de 81 811,46 € et un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de - 114 159,05 €
- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2024 closes et les crédits annulés

Ce à l'unanimité

Fait et délibéré à Vence,
le 24 mars 2025

Fabienne ARNIER
Vice-Présidente déléguée du CCAS



2019
2018